

U.F. INFOS

Votre mensuel du syndicat **UNSP** Secteur Finances

AVRIL 2016



IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

JURISPRUDENCE

LA POLYVALENCE ILS L'ONT INVENTÉE...

**CODE DES IMPÔTS
SUR LES REVENUS 1992**

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

IMPÔT DES SOCIÉTÉS

CIRCULAIRES

AVIS

**QUESTIONS
PARLEMENTAIRES**

**CONVENTIONS
PRÉVENTIVES
DE DOUBLE
IMPOSITION**

Article 18, AR/CIR 02
Premier repas (déjeuner) 0,55 EUR
Deuxième repas (repas principal) 1,09
EUR 202,40 EUR
Troisième repas (souper) 0,84 EUR
302,40 EUR
Logement, chauffage, éclairage 0,74 EUR
266,40 EUR

**À
L'AIDE
!!!**

Décision
COM/6
28.04.2
Qualifi
l'un ac
Achat

DIRECTIVES

IMPÔT DES PERSONNES MORALES

**COMMENTAIRES
ADMINISTRATIFS**

DÉCISIONS ANTICIPÉES

Trouver
un autre
boulot

F 2016/14
RESOLUTION
EN MATIÈRE
POUR LES MAR-
CHANDS DE
JOURNAUX

Décision
TVA n°
E.T.125.655
dd.
13.03.2014

Exemptions
Code TVA
art. 39 à
44 bis

19.02.2016 - Avis
relatif à la
déduction fiscale
pour capital à
risque - Taux
pour l'exercice
d'imposition 2017

Tax shelter
CIR 192
Art. 194 ter

Circulaire
AGFisc N°
42/2015
(E.T.125.567)
dd.
10.12.2015

Numero 6430
Bases forfaitaires
de taxation
PHARMACIEN
(Art. 342, § 1er,
alinéa 2 CIR92).

Really need
HELP

... ET VOUS LA SUBISSEZ !



SPF FINANCES

AG Fiscalité & AG Perception et Recouvrement

POLYVALENCE

Ils l'ont imaginée...

L'Autorité attend des agents qu'ils deviennent polyvalents. C'est le cas à l'Administration générale de la Fiscalité (AGFisc), notamment en termes de TVA et d'impôts sur les revenus, mais aussi à l'Administration de la Perception et du Recouvrement (AGPR).

Le but affiché par nos managers est de diminuer le nombre d'interlocuteurs au sein du SPF Finances pour les contribuables et assujettis.

Dernièrement, lors de la présentation de la stratégie de l'AGFisc, l'Autorité nous a fait une présentation angélique de cette fameuse polyvalence. Nos managers ne semblent y voir que des avantages.

... et vous la subissez !

Le discours de l'Autorité est aux antipodes des réalités de terrain et des réactions que nous avons reçues :

L'Autorité se rend-elle compte de la difficulté de contrôler par exemple les mêmes frais sans avoir les mêmes règles, les mêmes documents ?

Quelle perte de temps pour se coordonner, pour préparer le contrôle, puis lors du contrôle ! On ne sait pas couper le contribuable ou le comptable en deux pour répondre à nos questions, qui sont différentes.

Être efficace dans les deux matières est impensable !

Le déséquilibre est trop grand entre le nombre d'agents des contributions et de la TVA. Les agents TVA sont pratiquement tous les jours en contrôle et n'ont pas le temps de préparer les dossiers...

Organiser sur place une visite conjointe TVA/CD (comme le faisaient les anciens centres de contrôles, mais avec un nombre de dossiers bien moindre !) n'a aucun sens : les législations sont différentes, les procédures de contentieux sont différentes, les problématiques de ventilation de taux TVA, d'exemptions, de prorata de déduction, de limitation des frais suivant forfait sont étranges aux CD !

Sous prétexte de ne déranger qu'une seule fois le comptable en fixant un rendez-vous commun, on le dérange au final deux jours d'affilée et on multiplie les demandes de renseignements pour se justifier auprès du management d'un travail de plus en plus administratif !

À l'AGPR, l'administrateur répondra que la procédure de recouvrement est la même et que nous ne sommes plus des agents TVA, CD ou RNF, mais des agents du recouvrement. Et donc qu'il faut seulement pouvoir maîtriser les méthodes de recouvrement. Mais il oublie que les réglementations ne sont pas harmonisées, que des différences existent toujours et que les programmes sont différents.

Le gros problème est bien sûr le manque de formations approfondies et le manque de connaissances techniques pour pouvoir offrir un renseignement correct aux « clients » ! En effet, ceux-ci ne téléphonent pas seulement pour savoir pourquoi l'huissier est à leur porte, mais aussi pour avoir des explications sur le pourquoi de la créance ! On nous répondra de les renvoyer à leur service de taxation ! Encore faut-il savoir lequel avec tous ces changements ! Je trouve ça gênant, tellement peu professionnel et frustrant de devoir avouer mon ignorance au redevable ou à son comptable ! Ce qui m'est déjà arrivé plus d'une fois... Bravo pour l'image de marque du SPF Finances !

Nous ne sommes pas dupes !

Les managers ont-ils été réveillés un matin par une petite voix divine leur indiquant que la polyvalence était LA solution ? Non, évidemment. Sont-ils tombés sur la tête ? Euh, non plus...

Ne soyons pas dupes : **LA POLYVALENCE EST LA CONSÉQUENCE DIRECTE DE LA PÉNURIE DE PERSONNEL AU SPF FINANCES.** Les managers bouchent simplement les trous, tant que c'est encore possible... C'est dans ce cadre qu'ils prônent cette fameuse polyvalence !



Quid des ingrédients nécessaires à la mise en place de cette polyvalence ?

La formation

L'apprentissage de l'autre impôt ou taxe nécessite tout d'abord un sérieux investissement en formation.

Cette dernière doit être accessible à tous les agents et pas seulement à une ou deux personnes par service. Cette formation doit comporter une approche théorique, mais aussi pratique.

Précédemment, cela aurait été envisageable... Mais le directeur P&O a eu l'idée farfelue de détruire les centres de formation professionnelle !

Bref, l'ingrédient « formation », indispensable, semble en rupture de stock !

L'expérience et le transfert de compétence

Si la formation est nécessaire, elle est loin d'être suffisante : contrôler efficacement un impôt s'apprend sur le terrain, demande de l'expérience. Cela prend des années...

Un transfert de compétences des anciens vers les nouveaux est nécessaire. L'idéal aurait été de pouvoir constituer des binômes TVA/ISR afin que chacun puisse apprendre de l'autre sur le terrain. Or, il y a actuellement un déséquilibre flagrant dans la majorité des bureaux, où les agents originaires de la TVA sont sous-représentés. L'apprentissage sur le terrain est donc voué à l'échec, compte tenu de la mauvaise répartition des agents. Pourtant, l'Autorité avait la possibilité d'éviter cette problématique en utilisant par exemple d'autres exigences de fonction lors du basculement 3.

Des adaptations législatives

La polyvalence des contrôles pose de nombreux problèmes (tâches de contrôle différentes, procédures et prescriptions différentes, périodes de contrôle différentes...). Nous avons interrogé les managers à ce propos et notamment concernant les éventuels changements législatifs envisagés. Et nous n'avons reçu aucune réponse !

Conclusion

Nos managers prônent la polyvalence, mais aucun des ingrédients nécessaires n'est présent : la formation est insuffisante, les agents n'ont plus l'expérience requise, le transfert des connaissances n'est pas organisé, et les harmonisations législatives nécessaires ne sont pas réalisées.

Pour envisager la polyvalence des agents, toutes ces mesures auraient dû être mises en place des mois à l'avance ! Quel incroyable défaut de prévoyance ! Les managers ont tout simplement pris le problème à l'envers ! Ils ont lancé leur projet sans en construire les fondations !

De toute évidence, la polyvalence est une hérésie dans l'état actuel des choses. Cela aurait pu être possible avec une meilleure préparation sur le terrain, des équipes plus équilibrées, des formations théoriques et pratiques pour tous les agents dès leur entrée en fonction dans leur nouveau poste. Or, ce n'est pas le cas. Les basculements se sont précipités et l'Autorité n'a absolument rien anticipé !

Et qui sont les victimes ? Les agents de terrain, évidemment... Mais aussi, très vite, les Finances publiques... De telles décisions mettent évidemment à mal l'équilibre budgétaire de notre pays. Les managers assumeront-ils ces erreurs à l'avenir ? Nous nous permettons d'en douter !

Quelles sont les solutions ?

Impossible malheureusement de revenir sur le passé, les négligences du basculement, le manque de recrutement à la TVA, le démantèlement des CFP...

L'UNSP S'EST TOUJOURS OPPOSÉE À CETTE POLYVALENCE DES AGENTS ! C'EST TOUJOURS LE CAS, PLUS QUE JAMAIS ! La polyvalence, c'est le nivellement par le bas du SPF Finances ! Nous ne pouvons l'admettre.

NOUS REVENDIQUONS DES AGENTS SPÉCIALISÉS DANS UN IMPÔT ET FORMÉS À CET EFFET (comme le sont généralement les avocats fiscalistes et les experts-comptables).

Dès lors, nous ne pouvons que réclamer à cor et à cri **DES RECRUTEMENTS MASSIFS AU SPF FINANCES ET, PARMI CES RECRUTEMENTS, L'AFFECTATION DE NOMBREUX AGENTS À LA TVA !**

En attendant le recrutement et la formation de ces agents, l'UNSP revendique au minimum :

- l'organisation de cours pratiques et théoriques pour tous les agents dont on attend la polyvalence ;
- la réduction du plan de travail, d'une part pour les agents qui doivent effectuer des missions dans l'impôt qui n'est pas leur impôt d'origine, ou l'augmentation du nombre de points attribués par mission, et d'autre part, la réduction du plan de travail des agents qui sont appelés à épauler leurs collègues, principalement en matière de TVA. On ne peut demander à ces agents de se dédoubler en permanence, de réaliser un plan de travail complet, tout en étant sollicités de toutes parts par leurs collègues de l'ISR ;
- la suppression jusqu'à nouvel ordre d'objectifs de productivité en ce qui concerne les missions effectuées dans l'autre impôt. Exiger des agents qu'ils obtiennent 75 % de dossiers productifs dans un impôt qu'ils ne peuvent pas maîtriser constitue un parfait non-sens. Cette suppression d'objectifs doit être généralisée et officialisée.